

<b>Psychologue en milieu scolaire, de préférence avec une qualification professionnelle spécifique au domaine (titre de spécialisation FSP en psychologie de l'enfance et de l'adolescence)</b>	
<b>Brève description du profil:</b> psychologues disposant ou non d'un titre de spécialisation en psychologie de l'enfance et de l'adolescent reconnu par la Confédération <sup>1</sup> ou par la FSP. Interviennent en tant que spécialistes du développement des enfants et des adolescents et assurent des prestations psychologiques: accompagnement des familles (guidance parentale), des professionnels, des écoles, des institutions et des autorités <sup>2</sup> .	
Formation de base / Formation post-grade	Diplôme de Master of Science en psychologie décerné par une université ou une haute école spécialisée, ou reconnaissance d'une équivalence. Éventuellement, formation postgrade en cours débouchant sur un titre de spécialisation.
Position dans l'organigramme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau supérieur: psychologue spécialiste, direction d'un office/service régional<sup>3</sup></li> <li>• Niveau inférieur: stagiaire en psychologie</li> </ul>
Analogie avec d'autres postes	Professions nécessitant un diplôme académique et des formations postgraduée et continue (Psychologue en milieu médical, médecin, professeur de gymnase/lycée)
Durée d'engagement	En règle générale contrat à durée indéterminée
Tâches / Compétences / Responsabilité	<p>Les psychologues en milieu scolaire sont responsables des tâches suivantes:</p> <p><b>Accompagnement, conseil et prise en charge de l'environnement proximal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien et prise en charge d'enfants et d'adolescents, et de leur environnement, présentant des schémas d'apprentissage ou des comportements particuliers, ainsi que des difficultés d'ordre psychique ou psychosocial se manifestant dans le cadre scolaire ou se répercutant sur la vie scolaire</li> <li>• Recommandation et accompagnement de mesures thérapeutiques et/ou de mesures de pédagogie spécialisée</li> </ul> <p><b>Conseil auprès de l'environnement élargi et prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention</li> <li>• Conseil en éducation</li> <li>• Conseil auprès de personnes tierces (enseignants, directions des établissements scolaires)</li> <li>• Supervision de personnes tierces</li> <li>• Conseil systémique aux écoles, institutions, etc.</li> </ul>

<sup>1</sup> Un titre postgrade fédéral est possible dès lors qu'une formation a été accréditée.

<sup>2</sup> Le traitement principalement autonome de problématiques complexes, la responsabilité importante, les contacts exigeants et parfois éprouvants impliquent une importante charge intellectuelle et une forte résistance.

<sup>3</sup> Compte tenu des différences entre chaque canton et au sein d'un même canton, nous avons choisi d'utiliser les deux termes service/office, et de différencier et spécifier instance cantonale/régionale.

	<p><b>Evaluation et expertise<sup>4</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation<sup>5</sup>/bilan, diagnostic, classification (utilisation des nosographies existantes)</li> <li>• Activité d'expertise pour la mise en place de mesures de pédagogie (spécialisée) impliquant des connaissances spécialisées en psychologie du développement</li> <li>• Sur demande, évaluation de l'opportunité de mesures thérapeutiques et/ou de mesures de pédagogie spécialisée</li> <li>• Expertise dans le cadre de procédures civiles (par exemple d'une autorité tutélaire)</li> <li>• Activités de documentation habituelles de l'institution (tenue des dossiers et rédaction de rapports)</li> </ul> <p><b>Intervention de crise dans les écoles et situations d'urgence</b></p> <p><b>Mise en réseau et collaboration avec des professionnels et des institutions externes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration interdisciplinaire, interprofessionnelle et intraprofessionnelle avec des institutions sociales, pédagogiques, de pédagogie spécialisée, thérapeutiques, médicales, juridiques et administratives</li> <li>• Conduite de réunions avec d'autres professionnels et autres groupes professionnels</li> <li>• Participation à des projets de recherche pratique ainsi qu'à d'autres projets de recherche, au travail de relations publiques et de prévention</li> <li>• Participation aux commissions spécialisées, aux groupes de travail et/ou aux associations professionnelles</li> <li>• Représentation de l'office/du service régional et relations publiques auprès des professionnels, des écoles, des institutions, des autorités (tribunaux, tribunal des mineurs, protection des mineurs) et du grand public</li> </ul> <p><b>Formation et apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à des formations postgrades internes et externes</li> <li>• Transmission de l'expertise en psychologie scolaire</li> <li>• Sessions et séminaires au niveau tertiaire dans différents centres de formation</li> </ul>
--	---

<sup>4</sup> Pour ces tâches comme pour les autres tâches spécifiques, un titre de spécialisation FSP est recommandé (préférentiellement un titre de spécialisation en psychologie de l'enfance et de l'adolescence).

<sup>5</sup> Le concept allemand « Abklärung » correspond au concept d'« évaluation » en français. Cependant, en français, « évaluation » peut être employé aussi bien dans le sens d'examen de la situation initiale/bilan que dans celui d'analyse des effets des mesures adoptées.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement des professionnels en début de carrière et des stagiaires</li> </ul>
	<p><b>Psychologue en milieu scolaire qualifié de manière spécifique, avec un titre de spécialisation en psychologie de l'enfance et de l'adolescence<sup>6</sup>:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaire : Le ou la psychologue en milieu scolaire est augmenté-e d'une classe salariale</li> <li>• Tâches – compétences – responsabilités supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppléance du responsable de l'office/service régional</li> <li>- Contribution et soutien à la formation professionnelle des psychologues en formation et des stagiaires en psychologie</li> </ul> </li> </ul>
Remarque	Le titre de de spécialisation FSP impose aux psychologues de suivre régulièrement une formation continue.

---

<sup>6</sup> Avec le titre de spécialisation, les collaboratrices et collaborateurs acquièrent une qualification spécifique dans leur domaine et champ professionnel. Le niveau de qualification plus élevé renforce l'adéquation aux activités et aux enjeux professionnels. Cette spécialisation augmente la compétence et l'efficacité du service et garantit une qualité définie vis-à-vis des patientes et patients, clientes et clients.

Il n'est pas rare que les psychologues qui travaillent dans le champ scolaire détiennent, en plus du titre de spécialisation en psychologie de l'enfance et de l'adolescence, le titre de spécialisation en psychothérapie ou un autre titre de spécialisation.

<b>Responsable d'un office/service régional de psychologie scolaire</b>	
<b>Brève description du profil:</b> psychologues spécialistes assurant la direction d'un office/service régional dans le cadre d'un mandat légal. Ils assurent la direction des équipes. En règle générale, ils n'exercent plus la fonction de psychologue en milieu scolaire qu'à temps partiel. Ils peuvent en outre assurer la suppléance de la direction de l'office/service cantonal de psychologie scolaire <sup>7</sup> .	
Formation de base / Formation postgrade / Formation continue	Diplôme de Master of Science en psychologie décerné par une université ou une haute école spécialisée, ou reconnaissance d'une équivalence  Titre de spécialisation fédéral ou reconnu par la FSP en psychologie de l'enfance et de l'adolescence  Formation de base de cadre prévue, en cours ou terminée
Position dans l'organigramme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau supérieur: direction du service/office cantonal de psychologie scolaire</li> <li>• Niveau inférieur: tout collaborateur du service/office régional</li> </ul>
Analogie avec d'autres postes	Médecin-adjoint, prorecteur de collège/gymnase
Durée d'engagement	Contrat à durée indéterminée
Tâches / Compétences / Responsabilité	<p><i>Les responsables de service/d'office régional de psychologie scolaire assurent les activités suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité professionnelle des prestations</li> <li>• Direction (y compris planification du personnel) de collaborateurs de diverses disciplines relevant du domaine de responsabilité attribué<sup>8</sup></li> <li>• Pilotage et contrôle de l'utilisation des moyens financiers</li> <li>• Interlocuteur du service/de l'office régional auprès des professionnels, des écoles, des institutions, des autorités et du grand public et relations publiques</li> <li>• Représentant du service/de l'office régional au sein de la direction cantonale</li> <li>• En charge de l'assurance qualité (rapports et d'audits, par ex.)</li> <li>• Garant de la formation professionnelle d'assistants psychologues et de stagiaires en psychologie</li> <li>• Participation aux commissions spécialisées, groupes de travail et/ou associations professionnelles.</li> <li>• Participation à des projets de recherche pratique ainsi qu'à d'autres projets de recherche, au travail de relations publiques et de prévention</li> </ul>

<sup>7</sup> Dans de gros services, il peut exister un niveau hiérarchique supplémentaire, dénommé responsable de d'équipe, entre les employés et les responsables d'un office/service régional de psychologie scolaire.

<sup>8</sup> Le traitement principalement autonome de problématiques complexes, la responsabilité importante, les contacts exigeants et parfois éprouvants impliquent une importante charge intellectuelle et une forte résistance.

Remarque	<p>La directrice ou le directeur d'un office/service régional peut suppléer la direction cantonale de l'office/service de psychologie scolaire.</p> <p>Le titre de spécialisation FSP impose aux psychologues de suivre régulièrement une formation continue.</p>
----------	---

<b>Responsable d'un office/service cantonal de psychologie scolaire / Directrice/directeur d'un office/service cantonal de psychologie scolaire</b>	
<b>Brève description du profil:</b> psychologues en milieu scolaire disposant d'un titre de spécialisation assurant la direction de l'office/service de psychologie scolaire dans le cadre d'un mandat légal.	
Formation de base / Formation postgrade / Formation continue	Diplôme de Master of Science en psychologie décerné par une université ou une haute école spécialisée, ou reconnaissance d'une équivalence  Titre de spécialisation en psychologie de l'enfance et de l'adolescence ou en psychothérapie, d'autres titres de spécialisation comme par exemple le titre en psychothérapie sont souhaitables  Formation de base en management et plusieurs années d'expérience professionnelle.
Position dans l'organigramme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau inférieur: responsable d'un office/service régional et responsables d'équipes et de collaborateurs</li> </ul>
Analogie avec d'autres postes	Recteur d'un collège/gymnase, médecin-chef, chef de service, chef d'office <sup>9</sup>
Tâches / Compétences / Responsabilité	<p><i>Responsabilités liées à l'activité:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Direction stratégique, opérationnelle et technique d'un office/service de psychologie scolaire</li> <li>Pilotage et contrôle des prestations</li> <li>Direction et gestion de collaborateurs de diverses disciplines relevant du domaine de responsabilité attribué et de différents niveaux hiérarchiques (recrutement, management et le cas échéant licenciement)</li> <li>Pilotage et contrôle de l'utilisation des moyens financiers</li> <li>Dépôt de demandes relatives à des décisions concernant le personnel et promotion de collaborateurs relevant du domaine de responsabilité attribué</li> <li>Conduite et développement de l'assurance qualité</li> <li>Développement de l'organisation et des prestations</li> <li>Prise en compte et garantie du respect des dispositions légales</li> </ul> <p><i>Autres tâches spécifiques:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Représentant de l'office/service cantonal de psychologie scolaire auprès des professionnels, des écoles, des institutions, des autorités et du grand public, en concertation avec les supérieurs hiérarchiques</li> <li>Participation à la politique de développement et de direction de l'office/service ou du département</li> </ul>

<sup>9</sup> Des hiérarchies différentes existent selon les cantons. En Suisse alémanique, la structure est souvent la suivante : Conseiller d'Etat/chef de Département, chef d'office, chef de section. En Romandie, la structure est le plus souvent la suivante : Conseiller d'Etat/chef de département, chef de service, chef d'office.

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation aux commissions spécialisées, groupes de travail et/ou associations professionnelles au niveau cantonal et national</li><li>• Relations publiques</li></ul>
Remarque	Le titre de spécialisation FSP impose aux psychologues de suivre régulièrement une formation continue.

<b>STAGIAIRE EN PSYCHOLOGIE</b>	
<b>Brève description du profil:</b> étudiant-e-s en psychologie inscrit-e-s dans une haute école spécialisée ou une université et effectuant un stage dans un office/service de psychologie scolaire.	
Formation de base	Type A: études de psychologie au niveau Bachelor en cours dans une université ou une haute école spécialisée.  Type B: études de psychologie au niveau Master en cours dans une université ou une haute école spécialisée.
Durée d'engagement	Durée déterminée: 2 à 12 mois (de 30% à 100%)
Position dans l'organigramme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau supérieur: psychologue en milieu scolaire, psychologue spécialiste, direction d'un office/service régional de psychologie scolaire</li> <li>Niveau inférieur: -</li> </ul>
Analogie avec d'autres postes	Type A: stagiaires en logopédie et en psychomotricité  Type B: stagiaires en médecine
Tâches / Compétences Types A et B	<p>Les objectifs et les exigences du stage sont fixés par l'université ou la haute école spécialisée. En principe, le stage en psychologie scolaire doit offrir au stagiaire les possibilités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Découverte de la structure et des processus de chaque institution /office/service et du secteur d'activité</li> <li>Aperçu du champ d'intervention psychologique sur le lieu d'intervention et d'autres entités de l'institution</li> <li>Établissement du lien entre la théorie et la pratique</li> <li>Participation à des entretiens individuels et collectifs, aux réunions d'équipe, à des supervisions et à des intervisions</li> <li>Utilisation d'outils de diagnostic connus / découverte de nouveaux outils de diagnostic</li> <li>Participation à des formations postgrades internes</li> <li>Expérience de collaboration interdisciplinaire et intraprofessionnelle</li> </ul>
Missions / compétences spécifiques Type B	<p>Le stage se compose d'une première phase d'initiation au travail dans l'institution/l'office/le service concerné.</p> <p>A l'issue de la phase d'initiation, le stagiaire assurera diverses missions <i>sous surveillance et en concertation avec sa directrice ou son directeur de stage</i>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection et mise en œuvre des outils de diagnostic</li> <li>Activités de documentation</li> </ul>
Encadrement	Encadrement par une ou un psychologue scolaire disposant d'un titre de spécialisation en psychologie de l'enfance et de l'adolescence